

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue à la bibliothèque de l'École polyvalente Lavigne, 452, avenue Argenteuil, à Lachute, le 22 novembre 2016, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Annie Taillon,	commissaire-parent

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Martine Renaud a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

PARTICIPATION À DISTANCE D'UN COMMISSAIRE À UNE SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF À L'AIDE DE MOYENS DE COMMUNICATION (RCE-1771/SSGC)

CONSIDÉRANT le règlement 0204 permettant aux commissaires de participer à une séance du comité exécutif à l'aide de moyens de communication;

CONSIDÉRANT QUE conformément audit règlement M. Martin Reid a donné l'avis préalable requis;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, d'autoriser M. Martin Reid à participer à la présente séance à distance par voie téléphonique.

Adopté

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1772/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1773/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1774/SSGC)

M^{me} Annie Taillon, commissaire-parent, **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
 - 2.1 Participation à distance d'un commissaire à une séance du comité exécutif à l'aide de moyens de communication;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Achat de six (6) systèmes de stockage SAN IBM V7000 pour le Service des technologies de l'information;
8. Dossier SST - Attestation du choix de la limite par réclamation pour l'année 2017;
9. Questions diverses;
10. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

ACHAT DE SIX (6) SYSTÈMES DE STOCKAGE SAN IBM V7000 POUR LE SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (RCE-1775/SRM)

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à l'appel d'offres no 16380-023 - Achat de six (6) systèmes de stockage SAN IBM V7000 pour le Service des technologies de l'information;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 novembre 2016 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission a été analysée par le Service des technologies de l'information;

ATTENDU la recommandation des responsables du Service des technologies de l'information;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'autoriser l'octroi du contrat pour l'achat de six (6) systèmes de stockage SAN IBM V7000, à l'entreprise R2I inc. de Montréal, au montant total de 166 040,80 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

DOSSIER SST - ATTESTATION DU CHOIX DE LA LIMITE PAR RÉCLAMATION POUR L'ANNÉE 2017 (RCE-1776/SRH)

CONSIDÉRANT le fait que la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord est assujettie au régime rétrospectif de la CSST;

CONSIDÉRANT le fait qu'à l'intérieur de ce régime, l'employeur doit officiellement attester son choix de la limite par réclamation avant le 15 décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT le fait que les modalités relatives au choix de la limite d'assurance offrent un choix de 1,5 à 9 fois le salaire maximum assurable;

CONSIDÉRANT le fait que le taux personnalisé de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord est de 0,74 \$;

CONSIDÉRANT le fait que les déboursés pour les années 2011 à 2016 n'ont pas atteint leur pleine maturité et qu'ils peuvent varier à la baisse, mais aussi à la hausse en fonction de la finalité de ceux-ci;

CONSIDÉRANT le rapport versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CE2016-2017-01*;

CONSIDÉRANT également que l'entité légale doit identifier une interlocutrice ou un interlocuteur;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire, que :

- A) Le choix de la limite par réclamation soit celui de 6 (six) fois le salaire maximum assurable de 71 500 \$ pour l'année 2017;
- B) M^{me} Mélissa Paquin, coordonnatrice au Service des ressources humaines, soit désignée l'interlocutrice de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord dans le cadre du régime rétrospectif, et qu'elle soit également autorisée à signer les documents officiels s'y rattachant.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1777/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 18 h 45.

Adopté

Président

Secrétaire